

Convocation du conseil municipal

Ordinaire



Mairie
de
Saint-Denis-en-Val
Loiret

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous inviter à participer à la réunion
du Conseil Municipal qui aura lieu :

Le Mardi 28 février 2023 à 19h30
à la Mairie – Salle du Conseil Municipal

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de
ma considération distinguée.

A Saint-Denis-en-Val, le 21 février 2023

Le Maire,
Marie-Philippe LUBET

Ordre du jour : ci-joint

A n'utiliser qu'en cas
d'absolue nécessité.

Nom, prénom, adresse

N.B. Validité : trois
reports au maximum

Porter à la main :
« *bon pour
pouvoir* »
et signer

POUVOIR

Je soussigné

donne pouvoir à

de me représenter à la réunion du Conseil Municipal.....

.....

convoqué pour le.....

- de prendre part à toutes les délibérations
- d'émettre tous votes, signer tous documents

Le présent pouvoir conservant ses effets pour tout autre jour suivant
auquel cette réunion serait reportée pour une cause quelconque.

Fait à le

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ
COMMUNE DE SAINT-DENIS-EN-VAL
RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal de la Commune se réunira en **séance ordinaire** le :

Mardi 28 février à 19h30 en salle du Conseil Municipal

ORDRE DU JOUR :

Adoption des comptes- rendus des conseils municipaux du 13 décembre 2022 et 31 janvier 2023

Compte rendu des décisions prises par Mme le Maire dans le cadre de ses délégations

FINANCES :

- 1- Débat d'orientation budgétaire 2023 – dont acte
- 2- Adhésion 2023 à l'association pour la Fondation Sologne
- 3- Gratuité accordée pour la mise à disposition d'une salle communale

RESSOURCES HUMAINES :

- 4- Création d'un poste sur emploi permanent dans la filière administrative – approbation

SOCIAL :

- 5- Autorisation donnée à Madame le Maire de signer la convention de locaux avec Appui Santé Loiret

SCOLAIRE :

- 6- Participation versée à l'école Sainte Thérèse dans le cadre du contrat d'association – année 2023
- 7- Subvention versée à l'école Sainte Thérèse pour le fonctionnement du restaurant scolaire – année 2023

Saint-Denis-en-Val, le 21 Février 2023

Le Maire,


Marie-Philippe LUBET

